

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 011-5858/19/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'association RAMDAM pour la promotion du vélo, de la marche et des transports en commun MET 19/10913/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs – RAMDAM a pour objet d'être une force de propositions pour le développement du vélo, de la marche et des transports publics sur le territoire métropolitain. Elle coordonne six associations spécialisées dans la promotion des modes actifs (ADAVA- APROVEL- LVDE- Action vélo- Vélo sapiens et CVV).

L'association a déposé une demande de subvention pour une action spécifique d'organisation d'une rencontre publique à Marseille « *le vélo dans tous ses états, quelle place pour le vélo dans le Département et la Métropole ?* » au mois de mars 2019.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Mettre en valeur et assurer le suivi du plan vélo de la Métropole ;
- Montrer la volonté du réseau associatif et de la Métropole de voir enfin « le système global vélo » mis en œuvre de façon planifié avec un financement pérennisé ;
- Présenter le vélo « dans tous ses états » (services, emplois, transition écologique, tourisme, santé, aménagement du territoire...);
- Informer les collectivités (techniciens, élus), les associations d'entreprises, le réseau des bénévoles ;
- Favoriser les rencontres tout au long de la journée d'échanges.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Au vu des objectifs de l'action proposée par l'association RAMDAM et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, il est proposé de soutenir l'association RAMDAM pour la réalisation de cette action.

Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 3200 euros TTC à cette association, sous la forme d'une subvention.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier, et d'approuver le versement de la subvention après réalisation de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information aux Conseils de Territoire ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence de subventions.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action proposée par l'association RAMDAM s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en matière de développement du vélo.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 3200 euros TTC à l'association RAMDAM.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM